Commission européenne

SPORT LAB' IRIS

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

LA FÉMINISATION DU SPORT :

QUEL RÔLE POUR L'UNION EUROPÉENNE ?

www.iris-france.org/sport-lab/

SOMMAIRE

1. Égalité hommes / femmes : de quoi parle-t-on ? 3
2. L'intérêt de l'Union européenne sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes 5
3. Que fait l'Union européenne pour la féminisation du sport ? 8
4. Focus sur les violences de genre dans le sport 10
5. Des idées de débats 12
6. Pour aller plus loin 14

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet « Sport Lab' » porté par l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et mené grâce au soutien de la représentation française de la Commission européenne en France.

1. ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

En France, l'égalité hommes/femmes est un principe constitutionnel. En effet, le **préambule de la Constitution de 1946** dispose en son alinéa 3 que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Ce principe est réaffirmé au sein de l'article 1er de la **Constitution de 1958** : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

À l'échelle internationale, les Nations unies se mobilisent également sur le sujet. **En 1946**, la **Commission de la condition de la femme** est créée par le Conseil économique et social des Nations unies et voit ses activités dédiées à la promotion de l'égalité hommes/femmes et à l'autonomisation des femmes.

En 1948, la **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** réaffirme ce principe au sein de ses deux premiers articles.

Tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, différentes initiatives sont lancées pour venir renforcer les droits des femmes et tâcher de réduire les inégalités.

En **2000**, l'ONU adopte **les objectifs du millénaire pour le développement.** Le 3e est spécifiquement consacré à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'intéresse particulièrement à l'accès à l'éducation et à l'emploi.

En **septembre 2015**, **les Objectifs du développement durable (ODD)** adoptés par l'ONU consacrent l'égalité entre les sexes comme un objectif (objectif 5) à atteindre d'ici à 2030.

Pourtant, en dépit de cette réaffirmation de principe, des **inégalités** majeures continuent d'exister : dans le domaine de l'accès aux soins, dans le domaine professionnel, face aux violences, etc.

Égalité hommes/femmes et Covid-19

Au-delà de la situation sanitaire, l'épidémie de Covid-19 a également eu des répercussions sur les différents sujets concernant l'égalité hommes/femmes. L'ONU[1], l'association Oxfam[2], comme la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) ont, parmi d'autres, publié des rapports mettant en avant le coup d'arrêt des progrès concernant l'égalité hommes/femmes. Le Forum économique mondial a, quant à lui, considéré que la crise sanitaire aura fait perdre « une génération » pour l'atteinte d'une égalité réelle entre les hommes et femmes à l'échelle mondiale[3].

Tous considèrent que les femmes et jeunes filles ont été parmi les premières victimes des inégalités et de la pauvreté induites par la pandémie.

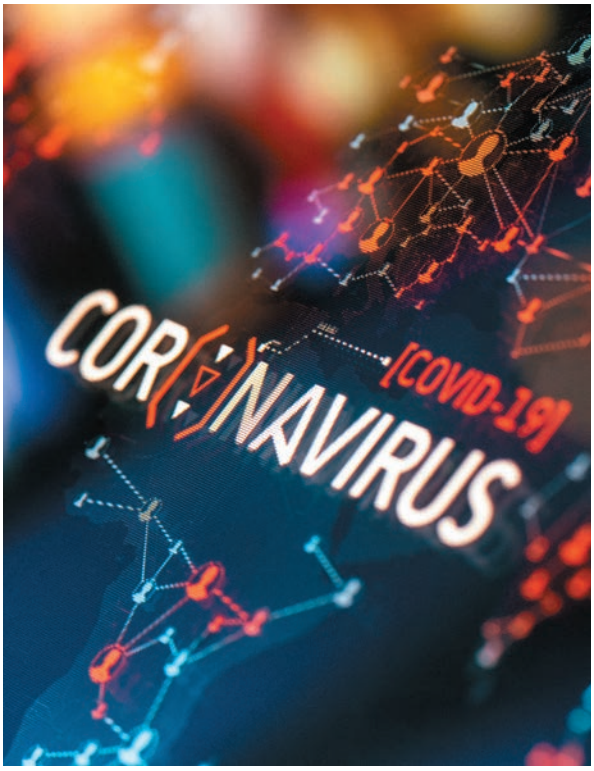

Pour aller plus loin

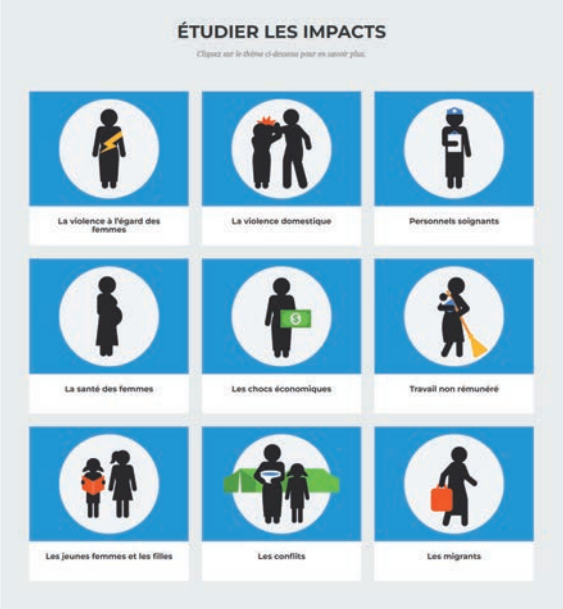

Cette carte interactive proposée par ONU Femmes illustre et chiffre l'impact du Covid-19 sur différents secteurs.

À retrouver ici.

[1] « *From insight to action – Gender equality in the wake of Covid-19*", Rapport UN Women : https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Gender-equality-in-the-wake-of-COVID-19-en.pdf

[2] « Le virus des inégalités – Zoom sur la situation en France », Rapport Oxfam, janvier 2021 : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2021/01/Rapport_Oxfam_Davos_Zoom_France_2021.pdf

[3] Global Gender Gap Report 2021 : https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2021

2. L'intérêt de l'Union européenne sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

En tant qu'acteur politique, économique et social, l'Union européenne s'est également engagée sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, dès le début de la construction européenne, la question de l'égalité hommes/femmes a été présente dans les textes à travers la dimension du travail.

Du côté des traités et textes

Le traité de Rome de 1957 précise dans son article 119 que « chaque État membre assure au cours de la première étape, et maintient par la suite, l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail »[5].

Le traité d'Amsterdam de 1997 pose l'égalité hommes-femmes comme un principe, où l'Union devrait chercher à éliminer « les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ».

En **2000**, la **Charte des droits fondamentaux** réaffirme également dans son article 23 qui dispose que « l'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération» [6].

Le traité de Lisbonne de 2007 fait de l'égalité hommes-femmes un objectif et une valeur de l'Union européenne, ancrant donc un peu plus cet axe comme étant prioritaire au sein de la politique de l'UE.

Au sein des institutions

Depuis 2004, la Commission européenne présente chaque année au Conseil européen un rapport visant à présenter de manière claire les progrès réalisés, les écueils rencontrés et les prochaines démarches à entreprendre afin de progresser en matière d'égalité hommes/femmes.

Afin d'aller plus loin, la Commission européenne a lancé dès **2006** une **feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes** (2006-2010)[7].

En **mars 2020**, la Commission européenne a lancé une stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes (2020-2025) « **Vers une union de l'égalité** »[8] construite notamment autour de :

- la lutte contre les violences, le harcèlement et les stéréotypes
- la réduction des différences salariales entre hommes et femmes pour un même travail
- une représentation plus importante des femmes au sein des instances décisionnaires, privées comme publiques.

[5] Traité de Rome : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11957E/TXT&from=CS
[6] Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf
[7] Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:c10404&from=EN
[8] Document officiel de la Commission : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/aid_development_cooperation_fundamental_rights/gender_equality_strategy_factsheet_fr_0.pdf

Quelques chiffres clés tirés de la stratégie

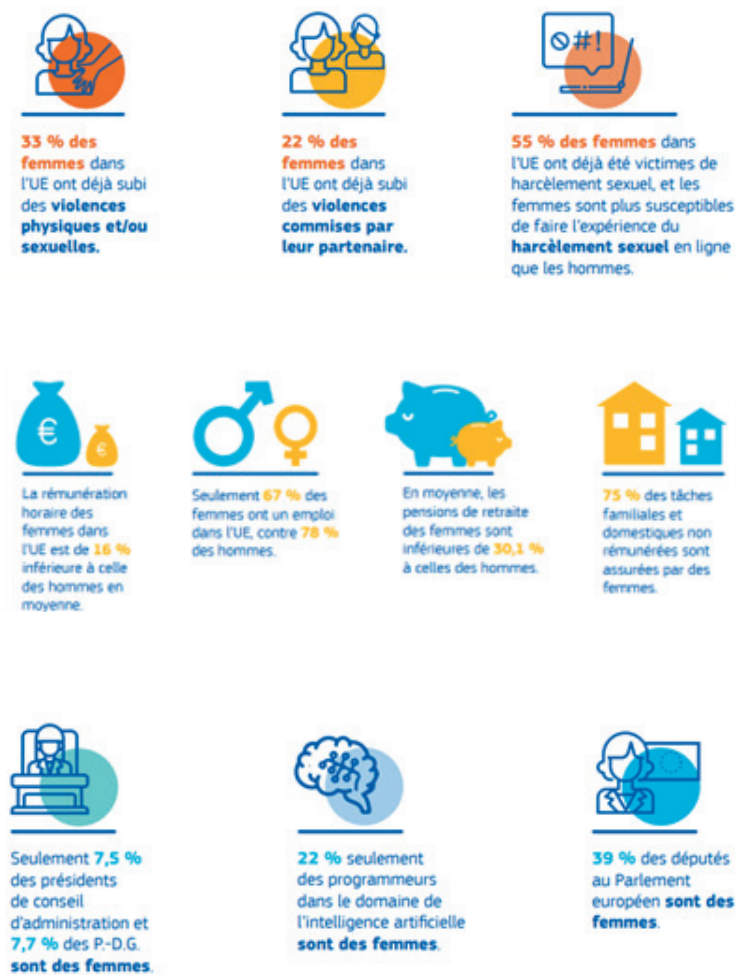

Plus récemment encore, **en novembre 2020**, la Commission européenne et le Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ont lancé un **plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025.**

Afin de réellement suivre les progrès réalisés par l'ensemble des 27 États membres de l'Union, la Commission européenne a mis en place le *Gender Equality Strategy Monitoring Portal*, outil de suivi très ludique[9] permettant de voir les progrès effectués ou, au contraire, voir quels domaines sont en recul.

[9] *Gender Equality Strategy Monitoring Portal* : https://composite-indicators.jrc.ec.europa.eu/ges-monitor/maps

Conseil européen

Le Conseil européen a adopté **en 2006 le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.**

Parlement européen

Le Parlement européen s'est montré particulièrement actif sur le sujet avec l'adoption de très nombreuses directives permettant ainsi de faire progresser la situation au sein de l'ensemble des États membres, tant sur les questions professionnelles, que sur la vie privée et familiale.

EIGE European Institute for Gender Equality

Le Parlement européen et le Conseil européen ont créé **en 2006 l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**[10]. Les objectifs sont simples : collecter, compiler des données sur la question de l'égalité entre les sexes, et devenir « le centre de connaissances européen » sur le sujet.

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu, depuis le début des années 1970, plusieurs arrêts venant consacrer l'importance de ce principe. Elle fut notamment saisie sur la dimension égalité professionnelle et put préciser les principes développés au sein des traités.

[10] Site internet de l'EIGE : https://eige.europa.eu/

3. QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE POUR LA FÉMINISATION DU SPORT ?

Et le sport, dans tout cela ? Là encore, l'Union européenne considère que « le sport peut être **un outil efficace pour favoriser l'égalité des chances et l'inclusion sociale** »[11]. Ainsi, afin d'avancer sur ce sujet essentiel, de nombreuses initiatives, portées par les institutions européennes ont vu le jour.

En 2007, la Commission européenne a publié son **Livre blanc sur le sport**[12]. Il s'agit d'un document important, car il s'agit de la toute première « initiative globale » qui s'articule autour de 3 axes :

- Le rôle sociétal du sport
- La dimension économique du sport
- L'organisation du sport

Pour la première fois, un document d'orientation pousse à « l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités liées au sport en accordant une attention particulière à l'accès au sport des femmes immigrées et des femmes appartenant à des minorités ethniques, à l'accès des femmes aux postes de décision dans le sport et à l'exposition médiatique des femmes dans le sport ».

À travers ses 4 plans de travail (2011-2014 ; 2014-2017 ; 2017-2021 et actuellement 2021-2024), à travers la promotion de projets de collaboration, à travers **le programme Erasmus +** Sport, l'Union européenne accorde une place toute particulière aux projets permettant le développement d'une expertise ou la mise en commun de bonnes pratiques.

Focus : le Queens Rugby Seven Festival

La Fondation Alice Milliat[13] a organisé le premier festival de rugby à VII féminin amateur en mai 2022. Au-delà du seul tournoi, des conférences, des débats, des expositions ont pu être organisés, en mettant notamment en avant la dimension européenne de la réflexion. Une attention toute particulière a par ailleurs été apportée à l'endométriose.

Focus : rapport du groupe du haut-niveau sur l'égalité des genres dans le sport "*Towards more gender equality in sport*"

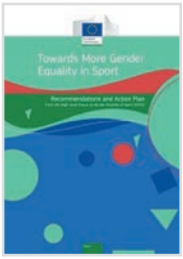

Mis en place par la Commissaire en charge des Sports, Mariya Gabriel, ce groupe de haut niveau a publié un rapport présentant **un plan d'action et des recommandations.**
Il recoupe 6 thématiques principales autour desquelles peuvent s'organiser des actions :

- Participation au sport
- Aspects économiques et sociaux du sport
- Présence des femmes comme arbitres et entraîneuses
- Couverture médiatique
- Leadership
- Lutte contre les violences de genre

[11] Conclusions du Conseil du 21 mai 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52014XG0614(09)&from=FR
[12] Livre blanc sur le sport : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DC0391&from=GA
[13] Site internet de la Fondation : https://www.fondationalicemilliat.com/

Dès 2003, le Parlement européen adopte une résolution sur « Femmes et sport », prônant une meilleure prise en compte des enjeux de la féminisation et dénonçant les différents stéréotypes pouvant exister dans le sport.

En 2021, il adopte une résolution sur la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité hommes/femmes et insiste sur l'importance que le sport peut avoir dans l'atteinte des objectifs d'égalité. Ainsi, il :

• *« demande aux États membres et à la Commission de renforcer l'égalité entre hommes et femmes et la participation des femmes au sport en général, compte tenu du rôle prééminent et indéniable qu'il peut jouer en aidant les femmes et les filles à déconstruire les stéréotypes sexistes, à développer leur confiance et à renforcer leurs compétences de leadership ;*

• *invite les États membres et la Commission à prévoir des plateformes efficaces visant à promouvoir les modèles féminins et les femmes dirigeantes jouissant d'une influence internationale, nationale et locale ;*

• *demande aux États membres de promouvoir et développer des politiques visant à lutter contre l'écart de rémunération entre hommes et femmes ainsi que les disparités entre eux pour ce qui est des gains, contre tout type de violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport et de veiller à une meilleure couverture des sports exercés par des femmes dans les médias sportifs et à la présence de davantage de femmes aux postes de prise de décision ;*

• *demande à la Commission d'inclure le sport dans la campagne prévue contre les stéréotypes »*[14].

Le Conseil de l'Union européenne a adopté **en 2014** une résolution pour le « **plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport** »[15], mentionnant explicitement la question de l'égalité des genres comme une priorité devant être mise en avant par les États membres et la Commission européenne.

En 2014, le Conseil a également publié le rapport « **Conclusion sur l'égalité des genres dans le sport** »[16] avec pour objectif de donner des lignes de conduite pratiques pour mettre en œuvre cette égalité. Ainsi, des recommandations concrètes sont adressées aux États membres, à la Commission européenne, mais également aux associations sportives.

Par exemple, ce rapport incite donc chaque État membre à

« Envisager la mise au point et l'utilisation de matériels pédagogiques pour la formation des décideurs et des entraîneurs dans le sport, ainsi que pour les parents, afin de contribuer à l'élimination des stéréotypes sexistes et à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'éducation et de la formation sportive ».

[14] Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0025_FR.html
[15] Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 21 mai 2014, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2014-2017 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:42014Y0614(03)&from=EN
[16] Conclusions du Conseil du 21 mai 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52014XG0614(09)&from=FR

4. FOCUS SUR LES VIOLENCES DE GENRE DANS LE SPORT

De quoi parle-t-on ?

Pour l'Union européenne, « *les violences de genre sont des violences dirigées contre une personne en raison de son genre ou d'un sexe particulier de manière disproportionnée* »[17].

Elle est considérée comme une violation des droits humains, une forme de discrimination. Elles peuvent prendre différentes formes :

Violences physiques :
Cela peut prendre différentes formes : coups, étranglement, maltraitance et l'utilisation d'armes.
• Au sein de l'UE, 31 % des femmes ont subi un ou plusieurs actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans.

Violences sexuelles :
Elles peuvent prendre plusieurs formes : harcèlement, agressions sexuelles, viols, ou encore trafics.
• Au sein de l'UE, on estime qu'une femme sur 20 (5 %) a été violée depuis l'âge de 15 ans.

Violences psychologiques :
Ces violences comprennent les comportements abusifs sur le plan psychologique, comme le contrôle, la coercition, la violence économique et le chantage. Cela peut également concerner le harcèlement en ligne.
• Au sein de l'UE, 43 % des femmes des 28 pays de l'UE (avant le Brexit donc) ont subi une forme de violence psychologique de la part d'un partenaire intime.
• Au sein de l'UE, on estime qu'une femme sur 10 (10 %) a subi un harcèlement en ligne depuis l'âge de 15 ans.

Comment l'Union se mobilise-t-elle sur le sujet ?

Pendant longtemps, la question des violences de genre dans le sport n'a été que peu traitée et peu étudiée. Il a fallu attendre le tournant des années 1980-1990 pour voir apparaître des premières réflexions sur le sujet, notamment à la suite de scandales touchant le milieu du sport.

On estime qu'entre 14 et 73% des athlètes femmes européennes sont exposées à des faits de harcèlement sexuel dans le sport[18].

Différentes études, notamment menées sur des territoires européens, ont démontré qu'il y avait matière à recherches et actions.

Consciente de l'enjeu, l'Union européenne a ainsi, **dès 2007**, et son **Livre blanc pour le sport**, déclaré qu'il était essentiel de venir protéger les athlètes de tout type de violences et notamment celles de genre. Dès 2007, une attention particulière a été portée sur la sensibilisation, la formation des acteurs sportifs pour venir enrayer ce fléau.

[17] Page spécifique à la lutte contre les violences de genre : https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/what-gender-based-violence_en
[18] K. Fasting, S. Chroni, S.E. Hervik & N. Knorre, "Sexual harassment in sport toward females in three European countries", *International Review for the Sociology of Sport*, 46(1), 2011, pp. 76–89.

En **2015**, le Conseil de l'Union européenne a poussé pour la réalisation d'une étude permettant de savoir quelle était la situation exacte au sein de l'Union européenne. Ce rapport[19],publié en 2016, propose plusieurs recommandations, parmi lesquelles la nécessité de mener des enquêtes, au sein de chaque État membre, afin de connaître exactement l'importance du phénomène, mais également que l'ensemble des pays membres avance ensemble vers une définition unique de ce que sont les violences de genre.

Il rappelle également **qu'en 2009**, **l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne** avait publié le rapport « Homophobie, transphobie et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les États membres de l'Union européenne »[20] qui reconnaît que l'homophobie existe dans les contextes sportifs et qu'elle peut s'exprimer de différentes manières, par exemple lorsque des propos homophobes sont utilisés pour ridiculiser les adversaires ou les arbitres. Le rapport conclut qu'il est difficile de s'identifier ouvertement en tant que LGBT dans le sport, en déclarant que « *les personnes LGBT sont perçues comme ayant peu de possibilités d'être "out" dans le sport en raison du risque de harcèlement, d'homophobie ou de rejet de la part des autres membres du club* ».

En **2022,** comme mentionnés plus haut, des recommandations et un plan d'action ont également été publiés par un groupe d'experts et compilent l'ensemble des recherches actuelles sur le sujet. 4 grandes familles de recommandations :

- La mise en place de programme d'éducation et de prévention
- La collecte de données et le monitoring des initiatives lancées
- La mise en place et la consolidation des mécanismes d'alertes
- Le partage de bonnes pratiques.

Ici encore, les recommandations se veulent très pratiques à destination des différents acteurs (État, Commission européenne, organisation sportive), l'objectif étant de venir « traduire » ces recommandations en actions concrètes, à l'échelle locale comme à l'échelle supranationale afin que les choses avancent réellement.

[19] Rapport "Study on gender-based violence in sport" : https://sport.ec.europa.eu/sites/default/files/gender-based-violence-sport-study-2016_en.pdf

[20] Rapport, "Homophobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity in the EU Member States: Part II – The Social Situation" : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/397- FRA_hdgso_report_part2_en.pdf

5. DES IDÉES DE DÉBATS

Remue-méninges

Pourquoi l'Union européenne s'intéresse-t-elle à l'égalité hommes/femmes ? Expliquez en quelques mots.

Comment l'Union européenne intervient-elle concrètement dans le domaine du sport sur la question de l'égalité hommes/femmes ?

Recherches à faire

Avec l'aide de votre professeur, découvrez l'outil de recherche de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes[21] et comparez toutes les données que vous pouvez trouver sur le sport.

La Fondation Alice Milliat a été citée dans cette fiche. Savez-vous qui est Alice Milliat ? Dressez son portrait en quelques lignes et expliquez son rôle pour le sport au féminin.

Activités à faire en classe

Regardez cet extrait de l'INA « Match féminin en Hollande[22]» issu du journal *Les Actualités Françaises* : édition pour l'étranger du 10.02.1955.

Quels sont le vocabulaire et le ton utilisés ? Comment les choses ont-elles évolué depuis ?

[21] https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/browse/wmidm/wmidm_sp
[22] Extrait INA : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/afe04014470/match-de-football-feminin

Analysez ce dessin : que voyez-vous ? Quel(s) message(s) y sont exprimés ?

6. POUR ALLER PLUS LOIN

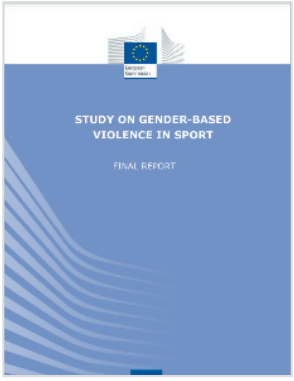

Rapport “Study on gender-based violence in sport,” 2016 : https://sport.ec.europa.eu/sites/default/files/gender-based-violence-sport-study-2016_en.pdf

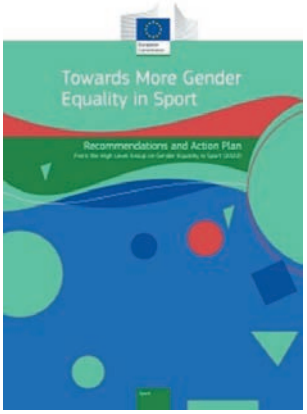

Rapport “Towards more gender equality in sport” : 2022, https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/684ab3af-9f57-11ec-83e1-01aa75ed71a1

EIGE, page sport : https://eige.europa.eu/topics/sport#:~:text=Gender%20equality%20in%20sport%20means,leaders%20in%20the%20sport%20sector.

Commission européenne, page Sport : https://sport.ec.europa.eu/policies/sport-and-society/gender-equality#:~:text=Promoting%20gender%20equality%20in%20sport&text=The%20EU%20strives%20to%20provide,sport%20itself%20and%20related%20media.

L'IRIS a lancé en septembre 2021 « Sport Lab' », un projet visant à mieux faire comprendre et connaître à un public lycéen les actions et fonctions de l'Union européenne à travers le prisme du sport.

Sport Lab' est un projet sur 8 mois mené grâce au soutien de la représentation en France de la Commission européenne, en collaboration avec des lycées français.

Grâce à la production de supports pédagogiques variés créés en collaboration avec des enseignants et d'un évènement grand public, ce projet souhaite sensibiliser le public lycéen à des thèmes-clés de l'Union européenne, comme l'inclusion sociale, la lutte contre le racisme, le combat pour l'environnement ou encore pour l'égalité hommes-femmes, et ce *via* la thématique du sport.

www.iris-france.org/sport-lab/

Carole GOMEZ
Directrice de recherche à l'IRIS et Coordinatrice du projet Sport Lab'
gomez@iris-france.org - 01 53 27 60 77